

Et les patients ?

Le plan d'actions tel que dévoilé dans ses grandes lignes dans notre numéro d'octobre est désormais un document public, disponible dans sa version intégrale sur notre site www.hopital-ne.ch. Vous pourrez y découvrir l'entier de la réflexion conduite par la direction générale et les mesures proposées décrites de manière plus approfondie.

Les réactions de la population et des professionnels à ce plan sont vives et nombreuses, comme on pouvait l'attendre. Il est vrai que les propositions faites peuvent inquiéter, la direction générale de l'Hôpital neuchâtelois l'admet. Les réactions sont désormais là et il s'agit, par une information adéquate, d'expliquer, d'argumenter, de rassurer dans toute la mesure du possible.

La position du Conseil d'Etat n'interviendra qu'au début de l'année prochaine ; la vie dans les sites de l'Hôpital neuchâtelois ne s'arrête pas et dans cette attente, les Neuchâteloises et les Neuchâtelois continuent d'être soignés par des professionnels qui gardent leur motivation, malgré un contexte difficile.

La direction générale reconnaît les efforts que vous fournissez toutes et tous, le patient ne doit pas être un otage de la situation, vous en êtes conscients : votre attitude le prouve. Nous vous remercions de poursuivre dans cet esprit.

La direction générale

Plan d'actions : en consultation

Le plan d'actions décrivant les intentions de l'Hôpital neuchâtelois a été remis au Conseil d'Etat, qui a confirmé vouloir donner son avis sur les options à suivre au début 2007. Dans l'intervalle, il organise une large consultation.

Ce sont près de 40 organismes et institutions (partis politiques, hôpitaux, communes et régions, institutions, associations professionnelles, syndicats, représentants des patients et des assureurs) auxquels le Conseil d'Etat a adressé le plan d'actions de l'Hôpital neuchâtelois en consultation, avant même de le soumettre au Conseil des hôpitaux, commission consultative permanente dont les préavis sont sollicités lorsqu'un choix stratégique doit être fait en matière de politique hospitalière, de suppression ou de création de mission ou de sites hospitaliers. Le délai de réponse a été fixé au 15 décembre.

Gageons que les réponses fournies seront diverses selon les organismes consultés et souhaitons au Conseil d'Etat d'y trouver des tendances facilitant sa prise de position !

La Chrysalide invite au souvenir

Comme cela s'est fait ces dernières années à la même époque, le groupe bénévole « suivi de deuil » (une dizaine de membres) a convié les proches des patients décédés entre juillet 2005 et juin 2006 à revenir le dernier samedi après-midi d'octobre à la Chrysalide, pour une cérémonie du souvenir.

Sur quelque deux cents personnes invitées, plus de cinquante sont venues. Il est parfois émotionnellement difficile de choisir de revenir à la Chrysalide : il s'agit de passer une nouvelle fois ce seuil (au sens propre comme au sens figuré). Ce temps de souvenir a permis de rappeler la mémoire de plus de cent personnes décédées dans notre maison pendant cette année. Musique, poèmes, évocation du nom de chacun-e, autant de bougies flottantes allumées et déposées au fur et à mesure dans des vasques d'eau. Moment ensuite de convivialité autour d'une collation, en se « serrant les coudes » (nous étions en effet un peu serrés à soixante dans notre salle à manger). Occasion de se revoir, de prendre connaissance de là où en sont les uns et les autres, quelques mois après leur séparation douloureuse. Temps fugace et mis à part, dans la vie qui continue, temps qui permet notamment de prendre conscience que nombreux sont celles et ceux qui traversent, eux aussi, une telle phase éprouvante de leur existence.

Michel von Wyss

Service du personnel : centralisé tout en restant près de vous

Le service du personnel s'installe sur le site de l'Hôpital neuchâtelois Val-de-Ruz et pourtant il va rester proche de vous, sur chaque site ! Au 1^{er} janvier 2007, les outils informatiques seront unifiés. Il est donc nécessaire de rassembler les tâches administratives du personnel en un seul lieu. Nous restons cependant attentifs à vos besoins et avons défini pour chaque site une organisation de proximité, les responsables RH de site, qui restent vos interlocuteurs privilégiés, sont capables de répondre à vos questions et de vous donner les informations utiles en matière de gestion administrative du personnel.

Le service centralisé a pour missions de gérer le système des salaires et le logiciel de gestion des temps. Il s'occupe de toute la correspondance administrative (contrats, confirmations de mutations, etc.). Il entretient les relations avec les partenaires externes à l'Hôpital neuchâtelois et veille à l'application des règlements et lois en matière de gestion du personnel d'une manière unifiée sur les différents sites.

Les responsables RH de site appuient le travail du service du personnel. Ils vous reçoivent, répondent à vos questions, transmettent vos demandes. Depuis début novembre, cette organisation est en rodage ! Ce n'est qu'au mois de janvier 2007 que nous pourrons lancer la machine à son plein rendement. Sera alors venu le temps des ajustements : nous vous remercions de nous faire part de vos remarques et suggestions qui nous permettront d'améliorer encore notre organisation..

Nous avons créé à votre disposition une boîte aux lettres sur la messagerie : **hôpital neuchâtelois – service du personnel** ou depuis l'extérieur service.personnel.HNE@ne.ch et avons le téléphone : 032 854 47 42 à 46 !

Un avenir pour le site du Val-de-Travers

Une émotion compréhensible se manifeste autour du devenir de l'hôpital du Val-de-Travers. Désormais intégré à l'Hôpital neuchâtelois, l'établissement pourrait en effet connaître une importante modification de sa mission et de ses prestations. Le plan d'actions prévoit d'en faire un hôpital de suite de traitement et de réadaptation (lits B) et d'y fermer le bloc opératoire et la maternité. Rappelons qu'à ce stade il s'agit d'une proposition et que le Conseil d'Etat doit prendre position sur l'ensemble du plan d'actions dans les premières semaines de 2007.

Les arguments qui conduisent à proposer une modification de mission sont certes économiques, mais pas seulement. Il devient en effet de plus en plus difficile de convaincre des médecins de travailler dans les petites structures décentralisées, pour des services dont la taille critique n'est pas suffisante. C'est une situation que l'on peut déplorer, mais une réalité incontournable, même, dans une moindre mesure, pour les centres principaux.

Proposer la fermeture du bloc opératoire et en conséquence la maternité provoque d'importantes réactions dans les équipes et dans la population, comme cela a été le cas au Locle, à La Béroche puis à Landeyeux lorsque des mesures semblables y ont été prises. La direction générale les comprend mais le poids de la mission qui lui a été confiée la contraint à la raison.

Structure de lits B : pas une médecine de second ordre

La modification proposée, en offrant à la population du Val-de-Travers une structure dite de lits B, comme celles actuellement en fonction à La Béroche, au Locle et au Val-de-Ruz, maintient un hôpital de proximité à son service.

Les patients concernés par ce type de prise en charge sont souvent âgés et la durée de leur séjour à l'hôpital se mesure en semaines. Leurs proches, souvent âgés également, bénéficient eux aussi de cette proximité pour les visites. On entre en « lit B » à la suite d'un traitement ou d'une opération dans un autre centre ou directement si le diagnostic établi par le médecin traitant ne nécessite pas d'examen complémentaires par des équipements pointus.

Il ne s'agit donc ni d'une médecine de second ordre, ni d'une transformation en home pour personnes âgées, comme on peut l'entendre çà et là, mais au contraire d'une médecine de qualité, adaptée à la personne âgée.

On ne ferme pas la consultation ambulatoire d'oncologie

L'avenir des prestations de gynécologie et d'obstétrique ambulatoires devra faire l'objet d'une réflexion avec tous les partenaires concernés. De même, la consultation d'oncologie ambulatoire, dont la fermeture n'est pas à l'ordre du jour, sera repensée dans le cadre du département cantonal d'oncologie. Concrètement, les patients pourront encore recevoir leurs traitements à Couvet, en cohérence avec ce qui se passe dans les centres de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

L'Hôpital neuchâtelois ne cherche pas à prêter le Val-de-Travers dans ses propositions ; il s'efforce, dans un cadre financier très contraignant, de garantir la meilleure qualité des soins possible pour toutes les Neuchâteloises et tous les Neuchâtelois en centrant les actes lourds et pointus sur les centres principaux et en garantissant une offre de proximité pour les lits B dans toutes les régions du canton.

Le Conseil d'Etat partage-t-il cette vision ? L'avenir nous le dira.

Bientôt une piscine à Landeyeux

L'hôpital neuchâtelois a repris les travaux que la Fondation de l'hôpital du Val-de-Ruz a commencés après la fermeture du bloc opératoire, de la chirurgie et de la maternité. L'objectif de mise en exploitation du centre de réadaptation cantonal au printemps 2007 pourra être tenu.

La première phase des travaux consistant à rénover et réaffecter les locaux du bâtiment existant s'est terminée cet été. C'est dire que les patients et le personnel n'ont plus à supporter les inconvénients d'un chantier à l'intérieur du bâtiment, ou presque, puisque la réception sera achevée à fin février. Les transformations ont été effectuées par étapes successives, ce qui a permis de conserver 30 lits en exploitation, occupés à plus de 90% en permanence.

L'installation de la Direction générale au printemps 2006 a nécessité une nouvelle affectation des locaux qui a permis à chacun d'avoir sa place. La physiothérapie est installée dans le nouveau bâtiment de la piscine, l'ergothérapie dans l'aile est de l'hôpital et les consultations au rez-de-chaussée.

Le gros-œuvre du bâtiment de la piscine est terminé. Les installations techniques et les aménagements seront réalisés jusqu'à fin mars ce qui permet de prévoir l'inauguration courant avril 2007.

Cette période sera également mise à profit pour finaliser l'organisation des activités médicales et paramédicales du futur centre de réadaptation cantonal qui sera composé d'un service de réadaptation et d'un service de médecine de lits B. Le centre de réadaptation offrira des traitements de physiothérapie, d'ergothérapie et des consultations spécialisées en réadaptation.

Il accueillera plus spécifiquement des patients pour la rééducation orthopédique (après pose d'une prothèse, amputation, traumatismes divers) et neurologique (accident vasculaire cérébral, sclérose en plaque, Parkinson par exemple). Le service de médecine lits B accueillera comme aujourd'hui principalement des personnes de plus de 65 ans, et reste un service de proximité pour les patients du Val-de-Ruz.

Les nombreuses personnes qui ont soutenu, élaboré et participé à ce projet voient donc se matérialiser leurs efforts. C'est une étape importante dans la mise en place d'une réelle structure en réseau des établissements du canton qui sont orientés vers les séjours de moyenne et longue durée.

Edgar Donzé